

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-12.250-0094348.2024.005		I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom EARL T-DIVINA Adresse LD ROMANO 20239 Rutali Pays France		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité Certisud (FR-BIO-12) Adresse 70 avenue Louis Sallenave , 64000, Pau Pays France	
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation			
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques • (g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées Méthode de production: – production de produits biologiques			
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.			
	I.7 Date, lieu Date 17 avril 2024 18:15:23 +02 (Europe/Luxembourg) Lieu Pau (FR)	I.8 Validité Certificat valable du 16/03/2024 au 31/03/2025		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Surface pastorale	Biologique
	Fruits (dont noyeraies, châtaigneraies, ...): Noisetiers	Biologique
	Autres fruits à noyau	Biologique
	Divers PPAM : plantes ornementales et à parfum	Biologique
	Huiles essentielles: Huiles essentielles ciste, romarin, pistachier, genévrier, immortelle, thym, myrte, laurier, eucalyptus, pin laricio, lentisque	Biologique
	Eaux Florales et Hydrolats: Hydrolat des espèces distillées. Mélange d'hydrolats de romarin, et de genévrier, d'immortelle et de néroli, de laurier et romarin	Biologique
	Macérat: Macérats de millepertuis, immortelle	Biologique
	Infusions : Infusion d'herbes et de fruits: Infusions et tisanes	Biologique
	Sel de qualité alimentaire : Sel préparé aromatisé aux orties	Biologique
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0554.pdf	
II.9 Autres informations		